


COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**
SEANCE EN DATE DU 26 JANVIER 2022
Présents : cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Marie-Laure NUNÈS

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 19 janvier 2022

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle des Fêtes de Champetières

Présents : 52

Procurations : 14

Votants : 66

- RH - Assurance des risques statutaires – Modification du Contrat SOFAXIS	Délibération n°1 -
approuvé – Pour : 66 Contre : 0 abstentions : 0	Unanimité
- Ouvertures de crédits	Délibération n°2 -
approuvé – Pour : 66 Contre : 0 abstentions : 0	Unanimité
- Régie de l'abattoir intercommunal – Adhésion au CNAS	Délibération n°3 -
approuvé – Pour : 66 Contre : 0 abstentions : 0	Unanimité
- Régie de l'abattoir intercommunal – Budget primitif 2022	Délibération n°4 --
approuvé – Pour : 64 Contre : 0 abstentions : 2	Majorité
- Bâtiment de Saint-Germain l'Herm – Résiliation des marchés	Délibération n°5 -
approuvé – Pour : 66 Contre : 0 abstentions : 0	Unanimité

Le procès-verbal de séance rendra compte des débats et des détails des votes lorsque ceux-ci ont été demandés (Extraits des délibérations ci-joint).

Affiché le :


 Le Président,
 Daniel FORESTIER.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 26 janvier 2022

Présents : cf. liste annexe**Secrétaire de séance :** Marie-Laure NUNÈS**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 19 janvier 2022**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°1

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – MODIFICATION DU CONTRAT SOFAXIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Monsieur le Président rappelle qu'une délibération d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a été prise en date du 08/11/2018 stipulant *qu'Ambert Livradois Forez communauté de communes optait pour les garanties suivantes :*

1 - POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL :**Option choisie :** Option 1

Options retenues en matière d'assiette de cotisation : Options A et B.

2- POUR LES AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC :**Option choisie :** Option 1

Options retenues en matière d'assiette de cotisation : Options A et B.

Contrat groupe assurance des risques statutaires CNRACL : Option	Formules de franchise*	Remboursement des Indemnités Journalières	Taux**	Assiette de cotisation
Option 1	10 jours en maladie ordinaire	100 %	5,05 %	De base : Traitement annuel brut indiciaire soumis à retenue pour pension + NBI
Option 2	15 jours en maladie ordinaire	100%	4,72%	En option : Possibilité d'intégrer dans l'assiette : A - le SFT B - le régime indemnitaire C- tout ou partie des charges patronales

* Garantie de tous les risques (décès, accident, maladie, longue maladie et maladie de longue durée maternité/paternité/adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité).

*** Ces taux ne comprennent pas la participation financière due au Centre de gestion pour les missions d'assistance administrative à la mise en œuvre des contrats d'assurance groupe.*

NB : le taux est garanti pendant les 3 premières années du contrat et révisable la 4^{ème} et dernière année.

Contrat assurance risques IRCANTEC Option	groupe des statutaires :	Formules de franchise*	Remboursement des Indemnités Journalières	Taux**	Assiette de cotisation
Option 1		10 jours en maladie ordinaire	100 %	0,95 %	De base : Traitement annuel brut indiciaire soumis à retenue pour pension En option : Possibilité d'intégrer dans l'assiette :
Option 2		15 jours en maladie ordinaire	100%	0,85%	A - le SFT B - le régime indemnitaire C- tout ou partie des charges patronales

* Garantie de tous les risques (accident de service, maladie professionnelle, temps partiel thérapeutique, congé pour maladie grave, maladie ordinaire, maternité/paternité/accueil de l'enfant/adoption).

*** Ces taux ne comprennent pas la participation financière due au Centre de gestion pour les missions d'assistance administrative à la mise en œuvre des contrats d'assurance groupe.*

NB : le taux est garanti pendant les 3 premières années du contrat et révisable la 4^{ème} et dernière année.

Cette décision permet à l'établissement de bénéficier d'une assurance couvrant les risques statutaires liés à l'absence du personnel.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a reçu une résiliation de ce contrat à titre conservatoire de l'assureur CNP pour la dernière année du contrat. Cette résiliation intervient après une étude des résultats financiers et le constat d'un déséquilibre important et d'une aggravation de la sinistralité.

L'assureur CNP par l'intermédiaire de son courtier SOFAXIS et en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a proposé à la Ambert Livradois Forez communauté de communes les alternatives suivantes :

1. Maintenir le taux de cotisation à 5.05% et abaisser le taux de remboursement des IJ à 50%
2. Augmenter le taux de cotisation à 9.60% et maintenir le taux de remboursement 100%
3. Augmenter le taux de cotisation à 6.82% et abaisser le taux de remboursement à 70%

Parmi ces propositions, Ambert Livradois Forez communauté de communes est appelée à faire un choix

Le Président précise qu'en cas de refus de ces propositions, Ambert Livradois Forez communauté de communes ne sera plus couverte par ledit contrat, pour les sinistres à venir à partir du 31 décembre 2021 à 24 heures.

Le Président propose au Conseil communautaire d'approuver la proposition n°1 : Maintenir le taux de cotisation à 5.05% et abaisser le taux de remboursement des IJ à 50%

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

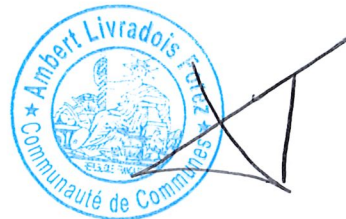
- d'approuver la proposition ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président à signer tous documents afférents à ce dossier et de le charger de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le



COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 26 janvier 2022****Présents :** cf. liste annexe**Secrétaire de séance :** Marie-Laure NUNÈS**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 19 janvier 2022**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°2

OUVERTURES DE CRÉDITS

M. le Président expose :

Rappel : art L1612-1 du CGCT

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Précisions sur la limite du ¼ des crédits :

- appréciation au niveau du chapitre ;
- dépenses prises en compte : dépenses réelles de la section d'investissement sauf les crédits afférents au remboursement de la dette : chapitre 16 ; votés au budget N-1 (BP et DM) ;
- RAR non pris en compte ;
- possibilité de prendre plusieurs délibérations.

I. BUDGET PRINCIPAL (401)Fonction 01 (pas de services)

+ 2 000 € au compte 165 pour reversement des cautions des logements restitués à St Pierre La Bourlhonne

Opération 160 – Travaux bâtiments ALF

+ 5 000 € au compte 2135

+ 2 500 € au compte 2313

Opération 174 – Informatique et Logiciel

+ 2 000 € au compte 2051

+ 2 000 € au compte 2158

+ 6 000 € au compte 2183

Opération 108 – Mobilier et Matériel ALF

+ 1 000€ au compte 2182

+ 2 000€ au compte 2135

+ 1 000€ au compte 2158

+ 1 000€ au compte 2184

+ 1 000€ au compte 2188

Opération 274 – Siège CCI

+ 10 000 € au compte 2131

+ 2 000 € au compte 2135

+ 10 000 € au compte 2188

+ 40 000 € au compte 2313

+ 10 000 € au compte 2315

Opération 196 – Gros Entretien Piscine

+ 20 475 € au compte 2135

Opération 219 – Matériel Piscine

+ 1 079 € au compte 2158

Opération 153 – Maison de l'Enfance Marat

+ 4 309.27 € au Compte 2313

II. BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES (430)OPERATION 175 – MATERIEL TECHNIQUE

+ 14 500 € au compte 2158

+ 3 000 € au compte 2184

OPERATION 185 – EQUIPEMENTS DE COLLECTE ET DE DECHETERIE

+ 70 000 € au compte 2188

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver les ouvertures de crédits telles que proposés ;
- de charger M. le président de l'ensemble de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER



COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 26 janvier 2022****Présents** : cf. liste annexe**Secrétaire de séance** : Marie-Laure NUNÈS**Date de la convocation du Conseil de Communauté** : 19 janvier 2022**Lieu de convocation du Conseil de Communauté** : Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°3

REGIE DE L'ABATTOIR INTERCOMMUNAL – ADHÉSION AU CNAS

Le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la régie de l'abattoir.

Considérant l'Article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : *« l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».*

Considérant l'Article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils départementaux et les conseils régionaux...

Considérant l'Article 25 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : *les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.*

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les personnels pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

Après avoir pris connaissance de la présentation du CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé Immeuble Galaxie, 10 bis parc Ariane 1, CS 30406, 78284 Guyancourt Cedex, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations,

Afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant,

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de doter l'EPIC « Abattoir intercommunal » d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de l'établissement public, et à cet effet d'adhérer au CNAS à compter du 1er janvier 2022 avec effet rétroactif, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction.
- d'autoriser en conséquence M. le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS ;
- de verser au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant :
- Nombre d'agents bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes X le montant forfaitaire par agent bénéficiaire actif (212€ à la date de la délibération) et/ou retraité (137.8€ à la date de la délibération) ; (ces montants indicatifs peuvent évoluer sans remettre en cause la validité de la présente délibération) ;
- de désigner M. Daniel FORESTIER, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la régie de l'abattoir au sein du CNAS.
- de faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent notamment pour représenter la régie de l'abattoir au sein du CNAS.
- de désigner un correspondant (et éventuellement des adjoints) parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 26 janvier 2022****Présents :** cf. liste annexe**Secrétaire de séance :** Marie-Laure NUNÈS**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 19 janvier 2022**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°4

REGIE DE L'ABATTOIR INTERCOMMUNAL – BUDGET PRIMITIF 2022

M. le Président soumet au conseil le budget 2022 présenté en annexe

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022 (sans bâtiments + DOT INITIALE)
002	Déficit reporté	- €
011	Charges à caractère général	371 649,00 €
012	Charges de personnel de frais assimilés	443 081,00 €
014	Atténuations de produits	- €
65	Autres charges de gestion courante	22 000,00 €
TOTAL des dépenses de gestion courante		836 730,00 €
66	Charges financières	9 180,00 €
67	Charges exceptionnelles	
022	Dépenses imprévues	- €
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement - A		845 910,00 €
023	Virement de la section de fonctionnement	1 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 298,60 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	
TOTAL des dépenses de sections		96 298,60 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		942 208,60 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022 sans batiments + DOT INIT
013	Atténuations de charges	200,07 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	613 340,00 €
73	Impôts et taxes	- €
74	Subventions d'exploitation	77 794,00 €
75	Autres produits de gestion courante	18 039,00 €
TOTAL des recettes de gestion courante		709 373,07 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	207 838,00 €
TOTAL des recettes réelles de fonctionnement - B		917 211,07 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 997,53 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	
TOTAL des recettes de sections		24 997,53 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		942 208,60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022 SANS BATIMENTS
204	Subventions d'équipements versées	- €
13	Subventions d'investissement	- €
20	Immobilisations incorporelles	29 220,12 €
21	Immobilisations corporelles	50 000,00 €
23	Immobilisations en cours	140 000,00 €
TOTAL des dépenses d'équipement		219 220,12 €
16	1641 - 16812 Emprunts et dettes assimilées	37 723,88 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €
27	Autres immobilisations financières (EPF, Autres...)	- €
TOTAL des dépenses réelles d'investissement		256 944,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	24 997,53 €
TOTAL		24 997,53 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		281 941,53 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022 SANS BATIMENTS
13	Subventions d'investissement	105 862,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	79 780,93 €
TOTAL des recettes d'équipements		185 642,93 €
10 (Réel : 10222)	Dotations, fonds divers et réserves :FCTVA	- €
TOTAL des recettes réelles d'investissement		185 642,93 €
10 (1068)	Dotations, fonds divers et réserves	0
21	Virement de la section de fonctionnement	1 000,00 €
40	Opérations d'ordre entre sections	95 298,60 €
TOTAL		96 298,60 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		281 941,53 €

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à la majorité (64 voix « pour ; 2 abstentions) décide :

- d'approuver le budget primitif 2022 de l'abattoir intercommunal ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

Pour extrait conforme,

Le Président,
Daniel FORESTIER



Préparation budget primitif - Présentation par compte

CCALF - COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ / AB - ABATTOIR 43100 / 2022

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Dépense									
002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)									
002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total 002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00					
011 Charges à caractère général									
60225 Fournitures de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		
6026 Emballages	0,00	0,00	0,00	0,00		370,00	370,00		
604 Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00		424,00	424,00		
6061 Fournitures non stockables (eau, énergie..)	0,00	0,00	0,00	0,00		72 000,00	72 000,00		
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		35 000,00	35 000,00		
6064 Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		
611 Sous-traitance générale	0,00	0,00	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00		
6135 Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00	500,00		
61521 Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00		22 500,00	22 500,00		
61558 Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00		61 000,00	61 000,00		
6156 Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		
6161 Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00		
617 Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00		10 822,00	10 822,00		
618 Divers	0,00	0,00	0,00	0,00		47 000,00	47 000,00		
6226 Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00		4 870,00	4 870,00		
6227 Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00					
6251 Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00		200,00	200,00		
6261 Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00		200,00	200,00		

Préparation budget primitif - Présentation par compte

CCALF - COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ / AB - ABATTOIR 43100 / 2022

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Dépense									
6262 Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00		2 663,00	2 663,00		
627 Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00		200,00	200,00		
6281 Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00		60 000,00	60 000,00		
6288 Autres	0,00	0,00	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00		
635111 Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		
63512 Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00		3 400,00	3 400,00		
Total 011 Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00		371 649,00	371 649,00		
012 Charges de personnel et frais assimilés									
6211 Personnel intérimaire	0,00	0,00	0,00	0,00		48 000,00	48 000,00		
6218 Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00					
6312 Taxe d'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00		1 300,00	1 300,00		
6318 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérat°	0,00	0,00	0,00	0,00					
6333 Participations des employeurs à la format° prof. Continue	0,00	0,00	0,00	0,00		1 200,00	1 200,00		
6411 Salaires, appointements, commissions de base	0,00	0,00	0,00	0,00		152 763,00	152 763,00		
6412 Congés payés	0,00	0,00	0,00	0,00		2 500,00	2 500,00		
6414 Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00		
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00		168 000,00	168 000,00		
6452 Cotisations aux mutuelles	0,00	0,00	0,00	0,00		8 524,00	8 524,00		
6453 Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00		51 121,00	51 121,00		
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00					
6474 Versements aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00		848,00	848,00		
6475 Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00		818,00	818,00		

Préparation budget primitif - Présentation par compte

CCALF - COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ / AB - ABATTOIR 43100 / 2022

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Dépense									
6478 Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00		7,00	7,00		
Total 012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00		443 081,00	443 081,00		
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)									
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total 022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00	0,00					
023 Virement à la section d'investissement									
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		
Total 023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		
042 Opérations d'ordre de transfert entre section									
6811 Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		95 298,60	95 298,60		
Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00		95 298,60	95 298,60		
65 Autres charges de gestion courante									
6535 Formation	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00		
658 Charges diverses de la gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00		
Total 65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00		22 000,00	22 000,00		
66 Charges financières									

Préparation budget primitif - Présentation par compte

CCALF - COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ / AB - ABATTOIR 43100 / 2022

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Dépense									
66111 Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00		4 465.36	4 465.36		Remboursement intérêts emprunt n° 4398863;Remboursement intérêts emprunt n° 1763136;Remboursement intérêts emprunt n° 488543
661121 Montant des ICNE de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00		1 541.82	1 541.82		ICNE de l'année 2022 (rattachement fin d'année) de l'emprunt n° 4398863;ICNE de l'année 2022 (rattachement fin d'année) de l'emprunt n° 1763136;ICNE de l'année 2022 (rattachement fin d'année) de l'emprunt n° 488543
661122 Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00	0,00	0,00	0,00		-1 509.61	-1 509.61		ICNE de l'année 2021 (contrepassation sur l'année n) de l'emprunt n° 4398863;ICNE de l'année 2021 (contrepassation sur l'année n) de l'emprunt n° 1763136;ICNE de l'année 2021 (contrepassation sur l'année n) de l'emprunt n° 488543
6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000.00	1 000.00		
6618 Intérêts des autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00		3 682.43	3 682.43		
Total 66 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		9 180,00	9 180,00		
67 Charges exceptionnelles									
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total 67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total Fonctionnement - Dépense	0,00	0,00	0,00	0,00		942 208,60	942 208,60		

Préparation budget primitif - Présentation par compte

CCALF - COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ / AB - ABATTOIR 43100 / 2022

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Recette									
002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)									
002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total 002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00					
013 Atténuations de charges									
64198 Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00		200,07	200,07		
Total 013 Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00		200,07	200,07		
042 Opérations d'ordre de transfert entre section									
777 Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00		24 997,53	24 997,53		
Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00		24 997,53	24 997,53		
70 Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises									
703 Ventes de produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00		
706 Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00		503 340,00	503 340,00		
7088 Autres produits d'activités annexes (abonnements, vente d'ouvrages)	0,00	0,00	0,00	0,00		80 000,00	80 000,00		
Total 70 Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00		613 340,00	613 340,00		
74 Subventions d'exploitation									
74 Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00		77 794,00	77 794,00		
Total 74 Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00		77 794,00	77 794,00		

Préparation budget primitif - Présentation par compte

CCALF - COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ / AB - ABATTOIR 43100 / 2022

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Recette									
75 Autres produits de gestion courante									
757 Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00					
7588 Autres	0,00	0,00	0,00	0,00		18 039,00	18 039,00		
Total 75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00		18 039,00	18 039,00		
77 Produits exceptionnels									
774 Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00					
778 Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00		207 838,00	207 838,00		
Total 77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00		207 838,00	207 838,00		
Total Fonctionnement - Recette	0,00	0,00	0,00	0,00		942 208,60	942 208,60		

Préparation budget primitif - Présentation par compte

CCALF - COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ / AB - ABATTOIR 43100 / 2022

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Investissement-Dépense									
040 Opérations d'ordre de transfert entre section									
13911 Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00		8 530,00	8 530,00		
13912 Régions	0,00	0,00	0,00	0,00		5 317,19	5 317,19		
13913 Départements	0,00	0,00	0,00	0,00		10 830,63	10 830,63		
13918 Autres	0,00	0,00	0,00	0,00		319,71	319,71		
Total 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00		24 997,53	24 997,53		
16 Emprunts et dettes assimilées									
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00		37 723,88	37 723,88		Remboursement capital emprunt n° 4398863; Remboursement capital emprunt n° 1763136; Remboursement capital emprunt n° 488543
Total 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		37 723,88	37 723,88		
20 Immobilisations incorporelles									
2031 Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00		29 220,12	29 220,12		
2033 Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total 20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		29 220,12	29 220,12		
21 Immobilisations corporelles									
2131 Bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00		
Total 21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00		
23 Immobilisations en cours									
2315 Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00		140 000,00	140 000,00		
Total 23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		140 000,00	140 000,00		

Préparation budget primitif - Présentation par compte

CCALF - COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ / AB - ABATTOIR 43100 / 2022

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Investissement-Dépense									
Total Investissement - Dépense	0,00	0,00	0,00	0,00		281 941,53	281 941,53		

Préparation budget primitif - Présentation par compte

CCALF - COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ / AB - ABATTOIR 43100 / 2022

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Investissement-Recette									
021 Virement de la section d'exploitation									
021 Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		
Total 021 Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		
040 Opérations d'ordre de transfert entre section									
28131 Bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00		52 450,66	52 450,66		
28151 Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00	0,00		42 847,94	42 847,94		
Total 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00		95 298,60	95 298,60		
13 Subventions d'investissement									
1311 Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00		105 862,00	105 862,00		
1313 Départements	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total 13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		105 862,00	105 862,00		
16 Emprunts et dettes assimilées									
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00		79 780,93	79 780,93		
Total 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		79 780,93	79 780,93		
Total Investissement - Recette	0,00	0,00	0,00	0,00		281 941,53	281 941,53		

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 26 janvier 2022****Présents :** cf. liste annexe**Secrétaire de séance :** Marie-Laure NUNÈS**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 19 janvier 2022**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°5

**RÉSILIATION DES MARCHÉS LIÉS AU PROJET DE RÉHABILITATION DE
L'ANCIENNE ÉCOLE DE SAINT-GERMAIN L'HERM**

M. le Président expose :

Le projet de réhabilitation de l'ancienne école élémentaire de Saint Germain l'Herm a été initié en 2016 par l'ex-Communauté de communes du Haut Livradois avec l'objectif d'en faire un lieu pluridisciplinaire : maison de services au public, médiathèque, espace de télétravail. Le projet a été mené jusqu'au stade du permis de construire qui a été obtenu en février 2019.

L'investissement financier conséquent nécessaire pour la réhabilitation de ce bâtiment impose l'abandon de ce projet.

Les situations des marchés publics de trois entreprises n'ont pas encore été clarifiées à ce jour :

- Let's go architectes (maîtrise d'œuvre) : 157 182,20 € HT (56 072,35 € HT des honoraires ont été payés);
- EURL Marc Galetti (coordination sécurité et protection santé) : 2 550,00 € HT;
- Alpes Contrôles (contrôle technique) : 5 583,00 € HT ;

Coûts des résiliations :

Marché Let's go architectes

La maîtrise d'œuvre a mené le projet jusqu'à la fin de la phase APD. L'arrêt de l'exécution de la prestation du fait du maître d'ouvrage donne lieu à des indemnités de résiliation. Les documents contractuels du marché (CCAP) prévoient à titre d'indemnisation de résiliation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5.0 %. L'article reprend les dispositions de l'article 33 du CCAG - prestations intellectuelles 2009. **La résiliation de ce marché donne lieu à une indemnité de 4 574,32 € HT.**

Marché Alpes Contrôles

Afin de préparer le dossier du dépôt du permis de construire, la société Alpes Contrôles a été sollicitée pour l'accompagnement du maître d'œuvre. Cet accompagnement étant ponctuel, aucune demande d'honoraires n'a été adressée à la Communauté de communes.

L'article 5 de des conditions générales de vente du contrat du Bureau Alpes Contrôles prévoit que lorsque la société se trouve dans l'impossibilité de réaliser tout ou une partie de sa mission pour un motif ne lui incombant pas, le client s'engage à lui régler un forfait égal à 50 % des honoraires correspondant à la prestation correspondant à cet empêchement. **La résiliation de ce marché donne lieu à une indemnité de 2 791,5€ HT**

Marché EURL Marc Galetti

La société EURL Marc Galetti n'a jamais été sollicitée dans le cadre de ce marché. Les documents de marché ne prévoyant pas un pourcentage fixé d'indemnité, selon le CCAG - prestations intellectuelles 2009, l'arrêt de l'exécution de la prestation du fait du maître d'ouvrage, pour motif d'intérêt général entraîne une indemnité par défaut, à hauteur de 5%. **La résiliation de ce marché donne lieu à une indemnité de 127, 5 € HT**

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de déclarer ce projet comme abandonné ;
- d'autoriser M. le Président à résilier tous les marchés liés à ce projet ;
- de résilier la convention relative au transfert des biens entre la commune de Saint-Germain l'Herm et l'ex- Communauté de communes du Haut livradois qui date du 11 janvier 2013 ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.


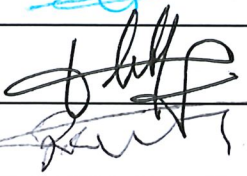
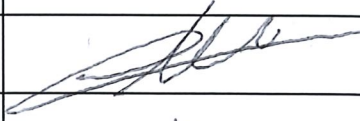


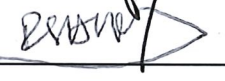
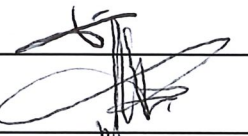

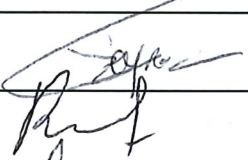


Le Président

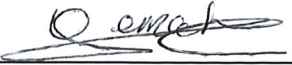
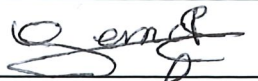


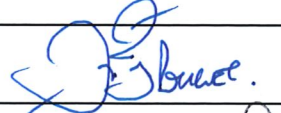

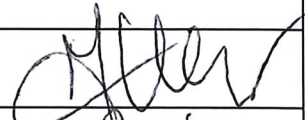








- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

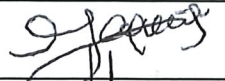







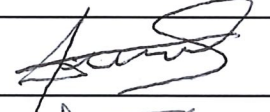
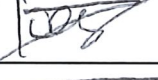

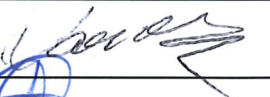


Publiée ou affichée le

Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

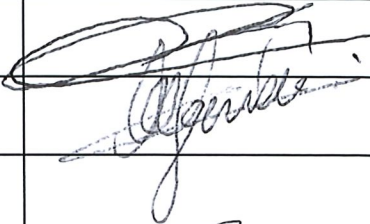
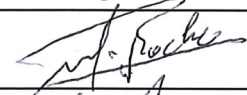















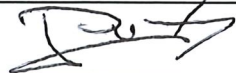



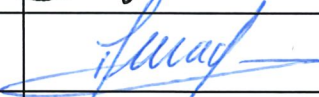

Commune	Civilité	Prénom	NOM	abs	Supplé(e) par	Pouvoir à	signature
AIX LA FAYETTE	M.	Guy	SAUVADET		Hervé PIPREL	Chantal DESGEORGES	
AMBERT	Mme	Stéphanie	ALLEGRE-CARTIER			Guy GORBINET	
AMBERT	M.	Michel	BEULATON				
AMBERT	M.	David	BOST				
AMBERT	M.	Marc	CUSSAC				
AMBERT	Mme	Ingrid	DEFOSSE-DUCHENE			Marc Cussac	ok
AMBERT	Mme	Veronique	FAUCHER				
AMBERT	M.	André	FOUGERE				
AMBERT	M.	Guy	GORBINET				
AMBERT	Mme	Brigitte	ISARD				
AMBERT	M.	Albert	LUCHINO				
AMBERT	Mme	Corinne	MONDIN				
AMBERT	Mme	Christine	NOURRISSON			Corinne MONDIN	
AMBERT	M.	Philippe	PINTON				
AMBERT	M.	Marc	REYROLLE				
AMBERT	Mme	Corinne	ROMEUF				
AMBERT	M.	Pierre-Olivier	VERNET				

ARLANC	M.	Christophe	DELAYRE			Sylvie DEMATHIEU	
ARLANC	Mme	Sylvie	DEMATHIEU				
ARLANC	Mme	Valérie	PRUNIER				
ARLANC	M.	Jean	SAVINEL				
AUZELLES	Mme	Marie-Laure	NUNES		Pascal FOULHOUX		
BAFFIE	M.	Christian	GUENOLE		Eric CAMPEAUX		
BERTIGNAT	M.	Jacques	POUGET		Bérengère MADEYRE		
BEURIERES	Mme	Laurence	FINAND-GEORGE		David GAUTHIER		
BROUSSE	M.	Sébastien	DUGNAS		Marylin ECHALIER		
CEILLOUX	Mme	Françoise	MARSEILLES			Marie-Laure NUNES	
CHAMBON SUR DOLORE	M.	Jean-Pierre	GENESTIER	X	Serge CHAPUIS		
CHAMPETIERES	M.	Thierry	VERNET		Mireille CHARTOIRE		
CHAUMONT LE BOURG	M.	Raymond	NOURRISSON		Nelly MOLLIMARD		
CONDAT LES MONTBOISSIER	Mme	Corinne	DELAIR		Christian DURAGNON		
CUNLHAT	Mme	Chantal	FACY	X		Jean-Michel HERRY	
CUNLHAT	M.	Jean-Michel	HERRY				
CUNLHAT	M.	Didier	LIENNART			Eric Dubourgneux	
DOMAIZE	M.	Dominique	CALLY		Jean-Claude RICHARD	Marie laure NUNES	
DORANGES	M.	Bernard	PASTEL	X	Daniel RAFFIER	François DAUPHIN	

BORE L'EGLISE	M.	Jean Claude	DAURAT		Karine LEFIEUX		
ECHANDELYS	M.	Christian	HEUX		Yvette RENAUDIAS		
EGLISOLLES	M.	Jean-Luc	VIALLARD		Didier MAITRIAS	Marc JOUBERT	
FAYET RONAYE	M.	Louis	CHAUVET		Michel FAUGERE		
FOURNOLS	M.	Bruno	PAUL		Bernard GENESTIER		
GRANDRIF	Mme	Suzanne	LABARY		Isabelle CHANTELAUZE		
GRANDVAL	M.	Didier	FOURT		Jocelyne MORETTA		
JOB	M.	François	DAUPHIN				
JOB	Mme	Régine	FABRY			François DAUPHIN	
LA CHAPELLE AGNON	Mme	Fabienne	GACHON		François COLLAY		
LA CHAULME	M.	Bernard	BERAUD		Maurice GARRIER		
LA FORIE	M.	Alain	CHANTELAUZE		Jean-Luc DI MARCO		
LE BRUGERON	M.	Roger	DUBIEN		Jean-François BAYLE		
LE MONESTIER	M.	Gérard	CORNOU		Maurice COLLAY		
MARAT	M.	Alain	DELAIR				
MARAT	M.	Patrice	DOUARRE				
MARSAC	Mme	Christiane	LANDREAT				
MARSAC	M.	Alain	MOLIMARD				
MARSAC	M.	Michel	SAUVADE				

AR PREFECTURE
 063-200070761-20220126-2022_26_01-HU
 Regu le 27/01/2022

MAYRES 063-200070761-20220126-2022_26_01-HU Regu le 27/01/2022	M.	Stéphane	BONNET		Marie LEROY		
MEDEYROLLES	M.	Michel	BRAVARD		Roger BARD		
NOVACELLES	M.	Patrick	DELFERRIERE		Eric GARDE		
OLLIERGUES	M.	Arnaud	PROVENCHÈRE		Hélène ROUX		
SAILLANT	M.	Michel	ROCHE		Danièle HORTALA		
SAUVESSENGES	M.	Didier	ARDEVOL		Isabelle MOSNIER	Marc JOUBERT	
ST ALYRE D'ARLANC	M.	Olivier	BOURRON		Stéphane CARPIN		
ST AMANT ROCHE SAVINE	M.	Serge	JOUBERT		Huguette GACHON		
ST ANTHEME	M.	Georges	MORISON		Jean-François GAGNAIRE	Guy GORBINET	
ST BONNET LE BOURG	Mme	Véronique	HAUVILLE		Daniel GREINER		
ST BONNET LE CHASTEL	M.	Simon	RODIER		Véronique RAMEL		
ST CLEMENT DE VALORGUE	M.	Michel	ROCHETTE		Virginie COURTIAL		
ST ELOY LA GLACIERE	M.	Mickaël	COUPAT		Céline PICARD		
ST FERREOL DES COTES	M.	Daniel	FORESTIER		Guy DUCOING		
ST GERMAIN L'HERM	Mme	Chantal	DESGEORGES		Yvette VOISSET		
ST GERVAIS SOUS MEYMONT	M.	Eric	DUBOURGNOUX		Didier COQUEL		
ST JUST	M.	François	CHAUTARD		Jean-Marie HERNANDEZ		
ST MARTIN DES OLMES	M.	Daniel	BARRIER		Mireille LAROCHE		
ST PIERRE LA BOURLHONNE	M.	Philippe	BERNARD		Didier MICHEL		

ST ROMAIN	M.	Marc-Alain	CHARLET	Julien FOUGEROUSE	
063-200070761-20220126-2022_26_01-HU					
Regu le 27/01/2022					
ST SAUVEUR LA SAGNE	M.	Roland	CHALENDAR	Christian RICOUX	
STE CATHERINE DU FRAISSE	M.	Jean-Yves	PAULET	Daniel JOLY	
THIOLIERES	Mme	Mireille	FONLUPT	Jean-Michel QUINOT	
TOURS SUR MEYMONT	M.	Denis	COMBRIS	William SAIS	
VALCIVIERES	M.	André	VOLDOIRE	Michel FAVERSIENNE	
VERTOLAYE	M.	Marc	MENAGER	Vinciane FOURNET FAYARD	
VIVEROLS	M.	Marc	JOUBERT	Claire RICHARD	

Présents : 52 .

Pouvoirs : 14

votants : 66